

Fiche de données de sécurité

en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2015/830



ACTIVE CLEANER

Fabrication sur commande

Date d'établissement:	09. 02. 2017	Numéro de révision:	-
Date de révision:	-	Numéro de version:	1.1

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom: **ACTIVE CLEANER**
Autre nom:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Usages déterminés du mélange : Agent de nettoyage et de dégraissage pour les fours à convection avec vapeur.
Usages déconseillés du mélange : Le produit doit être utilisé uniquement dans le cadre des usages énumérés à la section 1.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom ou raison sociale: **Everstar s.r.o.**
Adresse de l'établissement ou du siège social: Bludovska 18, 787 01 Šumperk, République tchèque
N° d'identification (RCS): 19013027
Tel.: +420 583 301 070
Fax: +420 583 301 089
Courriel de la personne compétente responsable de la fiche des données de sécurité: everstar@everstar.cz

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les [centres Anti-poison](#) Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1, H290
Skin Corr. 1A, H314
STOT SE 3, H335
Aquatic Chronic 3, H412

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section est reporté à la section 16.

Effets physicochimiques indésirables les plus graves:

Peut être corrosif pour les métaux.

Effets indésirables les plus graves sur la santé humaine et l'environnement:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Fiche de données de sécurité

en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2015/830



ACTIVE CLEANER

Fabrication sur commande

Date d'établissement: 09. 02. 2017

Numéro de révision: -

Date de révision: -

Numéro de version: 1.1



Mentions d'avertissement: Danger

Phrases standard sur les dangers:

H290 Peut être corrosif pour les métaux

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection un équipement de protection des yeux.

P261 Éviter de respirer les poussières

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Complément d'informations:

EUH031 – Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

2.3. Autres dangers

Peu probable si le produit est utilisé conformément à sa destination. Le mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composant	CAS No. EINECS No. Index. No. Registr. No.	Teneur %	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	20 - 40	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Skin Corr. 1B; H314: $2\% \leq C < 5\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,5\% \leq C < 2\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5\%$
	215-185-5		
	011-002-00-6		
	01-2119457892-27-XXXX		
Sodium métasilicate pentahydraté	10213-79-3	10 - 30	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
	229-912-9		
	01-2119449811-37-XXXX		

Fiche de données de sécurité

en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2015/830



ACTIVE CLEANER

Fabrication sur commande

Date d'établissement: 09. 02. 2017 Numéro de révision: -
Date de révision: - Numéro de version: 1.1

Troclosène sodique, dihydrate	51580-86-0	1 - 2	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 EUH031
	220-767-7		
	613-030-01-7		
	01-2119489371-33-XXXX		
Alcools, C8-10, éthers avec éther monobenzyle de glycol de polyéthylène-polypropylène	68154-99-4	0,5 – 2,0	Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam 1, H318

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section est reporté à la section 16.

Composition selon la Directive (CE) n° 648/2004: 30 % et plus phosphates, moins de 5 % agents de blanchiment chlorés, agents de surface non ioniques

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de problèmes de santé manifestes ou en cas de doute, consultez un médecin et fournissez-lui les informations rapportées par cette fiche de données de sécurité. Si la victime est inconsciente, placez-la dans la position de récupération, la tête légèrement inclinée vers l'arrière, et assurez le dégagement des voies respiratoires ; ne la faites pas vomir. Si la victime vomit par elle-même, veillez à éviter l'aspiration du vomi. Si la vie de la victime est en danger, pratiquez la réanimation et appelez un médecin. Arrêt respiratoire : appliquez immédiatement la respiration artificielle. Arrêt cardiaque : effectuez immédiatement le massage cardiaque externe.

En cas d'inhalation

Arrêtez l'exposition, transférez la victime à l'air frais, installez-la dans une position de repos, ne la laissez pas marcher. Selon la situation concrète, il est recommandé d'effectuer un rinçage de la bouche ou du nez avec de l'eau. Si la victime ne respire pas, donnez-lui la respiration artificielle dans les poumons et appelez un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincez immédiatement les yeux à l'eau courante, ouvrez les paupières (par la force si nécessaire) ; si la victime porte des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Dans tous les cas, ne procédez pas à la neutralisation ! Effectuez le rinçage pendant 10 à 30 minutes depuis le coin intérieur vers le coin extérieur, afin de ne pas toucher l'autre œil. En fonction de la situation, appelez une ambulance ou de l'aide médicale, si possible professionnelle, le plus vite possible.

En cas de contact avec la peau

Enlevez immédiatement les vêtements souillés ; avant ou pendant le lavage, enlevez les bagues, la montre et les bracelets s'ils se trouvent dans les zones de contact avec la peau. Rincez les endroits affectés avec un jet d'eau tiède si possible ; n'utilisez pas de brosse, de savon, ni de neutralisant. Couvrez les parties brûlées de la peau avec un pansement stérile ; n'appliquez pas de pommade ni d'autres médicaments sur la peau. Selon la situation, appelez de l'aide médicale.

En cas d'ingestion

NE FAITES PAS VOMIR LA VICTIME sous risque d'autres dommages à l'appareil digestif ! Risque de perforation de

Fiche de données de sécurité

en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2015/830



ACTIVE CLEANER

Fabrication sur commande

Date d'établissement:	09. 02. 2017	Numéro de révision:	-
Date de révision:	-	Numéro de version:	1.1

l'œsophage et de l'estomac ! RINCEZ IMMEDIATEMENT LA BOUCHE AVEC DE L'EAU PUIS FAITES BOIRE 2 A 5 DL d'eau froide pour réduire l'effet thermique du caustique. Compte tenu de l'effet presque immédiat sur la membrane muqueuse, il est préférable de donner à boire rapidement de l'eau du robinet sans perdre du temps à chercher des liquides réfrigérés : l'état de la muqueuse se détériore irrémédiablement avec chaque minute de retard ! Les sodas ou l'eau minérale ne sont pas non plus appropriés, car ils peuvent libérer du gaz carbonique. Le liquide ne doit pas être ingéré en grandes quantités, car il pourrait provoquer des vomissements et une aspiration possible du caustique pour les poumons). Il ne faut pas forcer la victime à boire, surtout si elle a mal à la bouche ou à la gorge. Dans ce cas, demandez-lui seulement de se rincer la bouche avec de l'eau. N'ADMINISTREZ PAS DE CHARBON ACTIF ! (le noircissement rend d'examen de la muqueuse du tube digestif plus difficile et n'a pas d'effet positif sur les acides et les alcalis). Ne donnez pas à manger à la victime. Ne faites rien avaler à la victime si elle est inconsciente ou a des convulsions. En fonction de la situation, appelez une ambulance ou de l'aide médicale le plus vite possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Peut irriter les voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau

Rougisement douloureux et irritation, voire des brûlures.

En cas de contact avec les yeux

Rougisement douloureux et irritation, voire des brûlures. Risque de lésions irréversibles.

En cas d'ingestion

Lésions du tube digestif.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: mousse résistant à l'alcool, au dioxyde de carbone, à la poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés: –jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres gaz toxiques peuvent être générés en cas d'incendie. L'exposition à la décomposition (pyrolyse) des produits peut causer des dommages graves pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les contenants fermés se trouvant près du feu. Ne laissez pas fuir les moyens d'extinction contaminés dans les égouts, les eaux superficielles et souterraines. Utilisez un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection couvrant la totalité du corps.

Fiche de données de sécurité

en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2015/830



ACTIVE CLEANER

Fabrication sur commande

Date d'établissement: 09. 02. 2017 Numéro de révision: -
Date de révision: - Numéro de version: 1.1

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respectez les normes élémentaires du travail et de la santé. Évitez tout contact avec les yeux et la peau, ainsi que l'inhalation de poussières. Assurez une ventilation adéquate. Portez des gants de protection résistant au produit, des vêtements de protection, des lunettes de protection ou un écran facial. Suivez les instructions contenues dans les sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la contamination du sol et les fuites dans les eaux souterraines et de surface. Évitez que le produit soit déversé dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collectez le mélange qui a fui dans des récipients hermétiquement fermés et éliminez-le conformément aux instructions énoncées à la section 13. Le matériau collecté doit être éliminé conformément à la réglementation locale en vigueur. Après avoir enlevé le mélange, lavez la zone contaminée avec grande quantité d'eau ou un autre détergent approprié. N'utilisez pas de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Élimination des déchets : voir section 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivez les règles habituelles de travail avec les produits chimiques. Assurez une bonne ventilation ou aspiration sur le lieu de travail. Évitez tout contact direct avec le mélange. Utilisez des équipements de protection individuelle. Évitez d'inhaler la poussière. Évitez de manger, de boire ou de fumer pendant le travail et respectez les principes d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conservez le produit dans des récipients hermétiquement fermés dans un endroit désigné frais, sec et bien ventilé. N'exposez pas le produit au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	CAS No.	OSHA - PEL mg/m ³	
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1	I

I - Irrite les muqueuses (yeux, voies respiratoires), la peau

Fiche de données de sécurité

en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2015/830



ACTIVE CLEANER

Fabrication sur commande

Date d'établissement:	09. 02. 2017	Numéro de révision:	-
Date de révision:	-	Numéro de version:	1.1

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection oculaire et faciale: Lunettes de sécurité et/ou écran facial selon la nature du travail effectué. Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité ou un écran facial résistant aux produits chimiques (PETG, propionate ou acétate).

Protection de la peau :

Protection des mains: gants de protection résistant au produit. Gants imperméables selon la norme EN 374, lettre de code A, K, L. Classe 6 Observez les recommandations supplémentaires du fabricant.

Autres protections : vêtements de travail. En cas de contamination de la peau, lavez-la soigneusement.

Protection des voies respiratoires : n'est pas nécessaire si la ventilation est adéquate. En cas de ventilation insuffisante, une protection des voies respiratoires est nécessaire

Risque thermique : le mélange ne représente pas de risque thermique

Contrôle de l'exposition de l'environnement : évitez les fuites dans l'environnement, l'eau et les égouts.

Respectez les mesures habituelles de protection de l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) aspect (skupenství a barva):	solide (20°C), granules blanc-bleu
b) odeur:	résidus de matières premières utilisées
c) seuil olfactif:	données non disponibles
d) pH:	cca 13,3 (1% solution/20 °C)
e) point de fusion/point de congélation:	données non disponibles
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
g) point d'éclair:	données non disponibles
h) taux d'évaporation:	données non disponibles
i) inflammabilité (solide, gaz):	non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	données non disponibles
k) pression de vapeur:	données non disponibles
l) densité de vapeur:	données non disponibles
m) densité relative:	données non disponibles
n) solubilité(s):	soluble dans l'eau
o) coefficient de partage: n-octanol/eau:	données non disponibles
p) température d'auto-inflammabilité:	données non disponibles
q) température de décomposition:	données non disponibles
r) viscosité:	données non disponibles
s) propriétés explosives:	données non disponibles
t) propriétés comburantes:	données non disponibles

9.2. Autres informations

Données non disponibles.

Fiche de données de sécurité

en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2015/830



ACTIVE CLEANER

Fabrication sur commande

Date d'établissement: 09. 02. 2017

Numéro de révision: -

Date de révision: -

Numéro de version: 1.1

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Données non disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est stable si le stockage, la manipulation et l'utilisation sont effectués dans le respect des instructions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales, le mélange est stable.

10.4. Conditions à éviter

Dans des conditions normales d'utilisation, le mélange est stable et ne se dégrade pas. Protégez-le des flammes, des étincelles, de la surchauffe et du gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, des alcalis et des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

N'existent pas en cas d'utilisation normale. Des produits dangereux, tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone, sont générés à des températures élevées et en cas de feu.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

a) toxicité aiguë: données non disponibles pour le mélange

Composant	Type de test	Résultat	Voie d'exposition	Organisme d'essai
Hydroxyde de sodium	LD50	500 mg/kg	par voie orale	lapin
	LD50	1350 mg/kg	dermique	lapin
Sodium métasilicate pentahydraté	LD50	1152 - 1349 mg/kg	par voie orale	rat
	LD50	> 5000 mg/kg	dermique	rat
	LC50	> 2,06 g/m ³	inhalation	rat
Troclosène sodique, dihydrate	LD50	1400 mg/kg	par voie orale	rat
	LD50	> 2000 mg/kg	dermique	lapin
	LC50	877 - 950 mg/l 1h	inhalation	rat
Alcools, C8-10, éthers avec éther monobenzyle de glycol de polyéthylène-polypropylène	LD50	2414 mg/kg	par voie orale	rat
	LD50	2000 mg/kg	dermique	lapin

b) corrosion cutanée/irritation cutanée: provoque de graves brûlures de la peau.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: provoque de graves lésions oculaires.

Fiche de données de sécurité

en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2015/830



ACTIVE CLEANER

Fabrication sur commande

Date d'établissement: 09. 02. 2017

Numéro de révision: -

Date de révision: -

Numéro de version: 1.1

- d) **sensibilisation respiratoire ou cutanée:** les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles
- e) **mutagénicité sur les cellules germinales:** les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles
- f) **cancérogénicité:** les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles
- g) **toxicité pour la reproduction:** les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles
- h) **toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:** l'inhalation de poussières peut causer une irritation des voies respiratoires
- i) **toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:** les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles
- j) **danger par aspiration:** les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Données non disponibles pour le mélange.

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2):

LC 50, 96h, poisson: 125 mg/l (Gambusia affinis)

EC 50, 48h, daphnie: 40,4 mg/l (Ceriodaphnia sp.)

Sodium métasilicate pentahydraté (CAS 10213-79-3):

LC50, 96h, poisson: 2320 mg/l (Gambusia affinis)

EC50, 48h, daphnie: 1700 mg/l (Daphnia magna)

EC50, 72h, algues: 207 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

Troclosène sodique, dihydrate (CAS: 51580-86-0)

LC50, 96h, poisson: > 2100 mg/l (Pimephales promelas)

LC50, 48h, daphnie: 0,196 mg/l (Daphnia magna)

EC50, 24h, algues: > 1000 mg/l (Selenastrum capricornutum)

Alcools, C8-10, éthers avec éther monobenzylrique de glycol de polyéthylène-polypropylène (CAS: 68154-99-4):

LC50, 96h, poisson: 164 mg/l

IC50, 16h, bactéries: 4900 mg/l

EC50, 48h, daphnie: 6,3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Les surfactants contenus dans le produit répondent aux exigences de la Communauté européenne sur la biodégradabilité des agents tensioactifs (648/2004 CE). Les données attestant cette déclaration sont à la disposition des autorités compétentes des États membres de l'Union à leur demande directe..

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données non disponibles.

Fiche de données de sécurité

en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2015/830



ACTIVE CLEANER

Fabrication sur commande

Date d'établissement:	09. 02. 2017	Numéro de révision:	-
Date de révision:	-	Numéro de version:	1.1

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble et mobile dans l'eau et le sol. En cas de pluie, une contamination des lits de rivière est possible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet connu.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Danger de contamination de l'environnement. Lors du retrait du mélange non utilisé, respectez les règlements et les procédures locales pertinentes. Les déchets ne doivent pas être éliminés par rejet dans l'égout.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ONU 3262

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM, TRIOXOSILICATE DE SODIUM)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4. Groupe d'emballage

II



14.5. Dangers pour l'environnement

Sans danger pour l'environnement pendant le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Référence aux articles 4 à 8.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le chargement n'est pas destiné au transport conformément à l'annexe II du MARPOL73 / 78 et au recueil IBC.

Complément d'informations

Le transport du produit est interdit sur les véhicules qui ne disposent pas d'un espace de chargement séparé de la cabine du conducteur. Assurez-vous que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels liés au chargement et qu'il a été informé sur la façon de procéder en cas d'accident ou de danger.

Fiche de données de sécurité

en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2015/830



ACTIVE CLEANER

Fabrication sur commande

Date d'établissement:	09. 02. 2017	Numéro de révision:	-
Date de révision:	-	Numéro de version:	1.1

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008
Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015
OSHA (Occupational Safety & Health Administration)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

N'a pas été effectué.

RUBRIQUE 16. Autres informations

- a) Modifications par rapport à la version précédente: Rubrique 2, Rubrique 3
- b) Glossaire des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

CAS	Chemical Abstract Service
CLP	à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
EC50	Concentration de la substance affectant 50 % de la population
IC50	Concentration provoquant un blocage de 50 %
LC50	Concentration létale de la substance susceptible de causer la mort de 50 % de la population
LD50	Dose létale de la substance susceptible de causer la mort de 50 % de la population
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ICAO	International Civil Aviation Organization
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
MARPOL	La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
REACH	l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques
PBT	Persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
IBC	Le Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des dangereux produits chimiques
NPK	Concentration maximale admissible
PEL	Limite d'exposition admissible
Eye Dam	lésions oculaires graves
Met.Corr.	Corrosif pour les métaux
Skin Corr.	Corrosion
Eye Irrit.	Une sévère irritation des yeux
Skin Irrit.	Irritation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique — danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique — danger chronique
- c) Références bibliographiques et sources de données clés : la fiche de données de sécurité a été compilée à partir de la fiche de données de sécurité du fabricant de composants et des informations disponibles sur le site de l'ECHA.

Fiche de données de sécurité

en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2015/830



ACTIVE CLEANER

Fabrication sur commande

Date d'établissement:	09. 02. 2017	Numéro de révision:	-
Date de révision:	-	Numéro de version:	1.1

- d) Méthode utilisée d'évaluation des informations en vertu de l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 à des fins de classification : calcul
- e) Liste des mentions de danger standard pertinentes:
 - H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- f) Conseils relatifs à toute formation appropriée destinée au personnel assurant la protection de la santé humaine et de l'environnement : familiarisez le personnel avec l'utilisation recommandée et les moyens de protection obligatoires, les premiers secours et les manipulations interdites du mélange.

Avis de non-responsabilité : la fiche de données de sécurité contient des données visant à assurer la sécurité et la santé au travail ainsi que la protection de l'environnement. Ces données correspondent à l'état actuel des connaissances et de l'expérience et sont en conformité avec les lois et règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude du produit à une application spécifique.